

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 86** Subvention (15.000 euros) à l'association Sonic Protest.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Sonic Protest ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Sonic Protest, 39 quai de l'Horloge (1er), pour l'organisation de la 14e édition de son festival musical en 2018. SIMPA 21062 – 2018\_03628

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**